

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

OBJET :

CM2022_080
Programme Petites
Villes de Demain
Convention cadre valant
Opération de
Revitalisation de
Territoire (ORT)

NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote

29

DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations

15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le trois novembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / TOURNEUR / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame DUBOIS représentée par Madame NICOLE
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Monsieur DORIDOT représenté par Monsieur FRANCHI

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN
CONVENTION CADRE VALANT OPERATION DE REVITALISATION
DE TERRITOIRE (ORT)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la ville de Saujon avait été retenue parmi les 20 communes de Charente-Maritime dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». En ce sens, une convention d'adhésion a été signée le 21 juillet 2021 avec l'Etat et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. A travers ce programme, l'Etat affirme ainsi la primauté des centres-villes comme levier de redynamisation des territoires, ce qui place les pôles de centralité comme Saujon au cœur du dispositif, en proposant d'instaurer une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Instaurée par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans une pluralité de domaines en faveur de la revitalisation des centres-villes.

L'ORT se matérialise par une convention entre l'Etat et ses établissements publics, la Ville de Saujon, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et le Département de la Charente-Maritime. Elle a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme et expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

D'une durée minimale de 5 ans, la convention propose la délimitation d'un périmètre opérationnel dans lequel l'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques),
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien),
- Mieux maîtriser le foncier (Droit de Préemption Urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites).

Par ailleurs, à partir des éléments apportés par l'étude stratégique, la convention décline un programme d'une trentaine d'actions proposées par la Ville de Saujon en 4 orientations stratégiques :

- Développer et adapter l'offre de logements pour un habitat attractif qui répond aux enjeux de mixité sociale et générationnelle,
- Dynamiser l'écrin du cœur de ville en y confortant les équipements et services publics et un commerce attractif et pérenne,
- Valoriser le patrimoine naturel et urbain pour favoriser les pratiques culturelles, sportives et touristiques,

- Développer l'accessibilité, les mobilités actives et favoriser la transition énergétique.

Les membres signataires siégeront dans le comité de projet qui se réunira à minima une fois par an pour valider l'avancement des actions, réajuster par avenant certaines orientations et évaluer l'atteinte des objectifs. Des membres associés pourront participer aux travaux pour enrichir le développement du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le projet de convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toute autre démarche et signer tout document relatif à cette question.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 9 novembre 2022
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA